

Une variante inédite de la Résolution d'union d'Alba Iulia

SORIN RADU

Nous présentons dans ce qui suit un document inédit représentant un projet de résolution d'union qui, à notre avis, aurait été discuté et rédigé avant l'arrivée des membres du CNRC à Alba Iulia et qui diffère essentiellement de celui débattu dans la conférence du 30 novembre 1918.

Sorin Radu

Maître de conférences à l'Université Lucian Blaga de Sibiu, spécialisé en histoire et anthropologie. Auteur, entre autres, du volume **Ion Flueraș (1882-1953). Social-democrație și sindicalism** (Ion Flueraș, 1882-1953. Social-démocratie et syndicalisme) (2007).

L'échec des pourparlers d'Arad (13-15 novembre 1918) entre les membres du Conseil National Roumain Central (CNRC) et la délégation du gouvernement hongrois conduite par Oszkár Jászi fut un premier pas vers la séparation de la Transylvanie de la Hongrie et son union à la Roumanie. Le 16 novembre, la CNRC porta à la connaissance du public le manifeste intitulé *Către popoarele lumii* (Aux peuples du monde), dans lequel il annonçait au monde entier la décision de la nation roumaine de fonder, « sur le territoire qu'elle habitait, son propre État libre et indépendant », de « périr plutôt que de continuer à vivre dans l'esclavage ».¹ Ce fait attira le mécontentement de la section roumaine du Parti Social-Démocrate de Hongrie (PSDH) et de ses représentants dans le CNRC, qui n'avaient pas été consultés en ce sens. Le conflit sera cependant aplané et les socialistes publieront le manifeste dans l'officieux du parti, *Adevărul* (La Vérité).²

Les chefs social-démocrates se firent remarquer lors des débats du CNRC au sujet des principes qui allaient être in-

troducts dans la résolution concernant l'union. Ainsi, le 25 novembre 1918, Ion Flueraş fit une présentation succincte de la volonté des ouvriers d'accepter l'union de la Transylvanie à la Roumanie, tout en précisant les prérogatives de la classe ouvrière, qu'il voulait garanties dans le nouvel État.³ Dans son commentaire sur les déclarations du chef social-démocrate, le journal *Românul* (Le Roumain) soulignait que les membres socialistes du CNRC « avaient poursuivi jusqu'au bout leurs convictions politiques, insisté avec bienveillance et patience sur les droits légitimes des socialistes roumains, qui ont une mission importante et allaient constituer une classe puissante et florissante dans le cadre du nouvel État ». La déclaration officielle du CNRC précisait que « 1. Le Conseil National Roumain assurait aux ouvriers de l'industrie tous les droits et les avantages qui sont légiférés dans les États les plus démocratiques de l'Occident ; 2. Le Conseil National Roumain ne s'oppose pas à la socialisation progressive des moyens de production ; 3. Le Conseil National Roumain garantit la totale liberté de presse, de réunion, d'association, et assurera l'entière liberté de propagande de toutes les pensées. Nous serrons la main à nos frères ouvriers. À bientôt à Alba Iulia. »⁴ Ces trois points, dont le deuxième très radical, sont à retrouver dans le document que nous présentons dans ce qui suit.

Lors de la réunion qui eut lieu le lendemain, le Comité Central de la section roumaine du PSDH prit acte « avec vive satisfaction » des clarifications du CNRC et déclara qu'« il continue à être corps et âme à côté du Conseil National Roumain [Central] ».⁵ Les discussions entre les nationaux et les socialistes au sujet des principes qui devaient être inclus dans la résolution concernant l'union de la Transylvanie à la Roumanie continueraient à Alba Iulia, puisque, comme Ion Clopoşel le remarquait bien, « ce n'était pas facile »⁶ de les identifier. Ainsi, la réunion du CNRC qui eut lieu à Alba Iulia, le 30 novembre 1918, bien que marquée par des débats orageux, finit par élaborer un projet de résolution.⁷ La réunion convoquée le 30 novembre devait éliminer les dernières divergences d'opinions entre les membres du CNRC et présenter devant la Grande Assemblée nationale, qui commençait le lendemain, un projet de résolution unanimement accepté.⁸ Ce projet, rédigé par Vasile Goldiş, contenait la résolution d'union à la Roumanie et une série de principes fondamentaux pour la vie social-politique du nouvel État. L'entretien entre les représentants du PSDH et du Parti National Roumain (PNR), portant principalement sur des questions sociales, sur l'autonomie de la province et la forme de gouvernement du futur État, fut marqué par des discussions orageuses, qui finirent tard dans la nuit et aboutirent à un compromis.

Nous présentons dans l'Annexe un document inédit représentant un projet de résolution d'union qui, à notre avis, aurait été discuté et rédigé avant l'arrivée des membres du CNRC à Alba Iulia et qui diffère essentiellement de celui débattu dans la conférence du 30 novembre 1918.

L'EXISTENCE D'UN projet de résolution rédigé par Vasile Goldiș avant l'arrivée à Alba Iulia des membres du CNRC est appuyée par des mémoires et autres ouvrages de référence du domaine. Ce projet aurait été le fruit des discussions entre les chefs du PNR et du PSD dans la période du 15 au 30 novembre. La conférence préalable du CNRC qui avait eu lieu à Alba Iulia, le 30 novembre 1918, aurait modifié le projet de Vasile Goldiș⁹ et élaboré la forme finale de la résolution d'union. Nul document n'atteste l'existence d'une autre variante de la résolution d'union.

Le document rédigé par Vasile Goldiș, que nous présentons ci-après, fut découvert dans les archives de Ion Flueraș dans les années où nous préparions la monographie sur la vie et l'activité du chef social-démocrate.¹⁰ Ses archives personnelles avaient été confisquées au moment de son arrestation, en 1948, et si ce document avait réussi à échapper, c'est grâce au fait qu'il avait été caché dans un livre et ensuite gardé par Constantin Erbiceanu, son petit-fils, que nous remercions encore une fois par cette voie. Le document, qui est en fait un brouillon, est rédigé et signé Goldiș, chose d'ailleurs confirmée par l'analyse de l'écriture et la comparaison avec les documents olographes conservés au Musée de l'Union d'Alba Iulia.¹¹ Il ne porte malheureusement aucune date. Nous apprécions cependant, sur la base des relations des mémorialistes de l'époque, qu'il aurait été rédigé entre le 15 et le 30 novembre 1918.

Notre démarche tente de préciser dans quelle mesure les participants directs ou indirects aux événements d'octobre-novembre 1918 avaient, dans leurs mémoires, fait référence à l'existence d'un projet de résolution antérieur à l'arrivée à Alba Iulia des membres du CNRC.

Dans son ouvrage, *Frământările unui an – 1918* (Les troubles de l'an 1918), publié en 1919, Ion Clopoșel soutient que les principes de la future union avaient été discutés dans le CNRC bien avant l'engagement de pourparlers avec le gouvernement hongrois à Arad. Mis au point sans que les social-démocrates en fussent consultés, ces principes risquèrent de créer des tensions entre les deux partis. L'affaire fut cependant tranchée par l'intervention de Ion Flueraș. De retour de Budapest, celui-ci fit « un exposé explicite des prérogatives de la classe ouvrière des Roumains et des frontières qu'ils réclamaient dans le cadre du nouvel État roumain, et demanda d'être mis au courant des proclamations de l'Assemblée nationale d'Alba Iulia ». Les chefs du PNR garantirent à Flueraș que « les droits légitimes » des socialistes roumains seraient respectés et « lui firent savoir les principes que l'Assemblée nationale d'Alba Iulia allait énoncer, principes concernant aussi les droits justes de la classe ouvrière roumaine ». Flueraș se serait, d'après Clopoșel, rendu à Budapest, pour se consulter avec les autres chefs du PSDH, et informa le CNRC, par téléphone, « du parfait accord entre leurs points de vu ».¹²

Le même Ion Clopoșel affirme dans un autre ouvrage – *Revoluția din 1918 și unirea Ardealului cu România* (La Révolution de 1918 et l'Union de la Transylvanie à la Roumanie), publié en 1926 – que Vasile Goldiș aurait, à Arad déjà, présenté une variante de la résolution d'union, « accompagnée d'une motivation historique et politique ». Le contenu de cette variante à neuf points, qui diffère de celle que nous présentons ci-dessous, est d'ailleurs publié dans une note en bas de page.¹³ Très intéressant nous paraît l'accent que Clopoșel met sur les conditions de rédaction de ce projet de résolution : « M. Goldiș décida de donner une forme stylisée condensée aux principes de la nouvelle démocratie, qui allaient être proclamés à Alba Iulia, après des rendez-vous intimes à Budapest avec les chefs de la délégation de la classe ouvrière roumaine. L'influence de nos socialistes s'y fait aisément remarquer. »¹⁴ Le 26 janvier 1929, donc trois ans plus tard, Ion Clopoșel – à ce moment membre du Parti National Paysan – déclara, dans sa qualité de député, que les social-démocrates roumains s'étaient sincèrement alliés avec le PNR en 1918 en vue de la réalisation de l'union, « dans la perspective où la question ouvrière trouverait en Roumanie une solution plus progressive [sic !] qu'elle n'en avait en Hongrie ». Le projet de la déclaration d'Alba Iulia fut élaboré dans un contexte que Clopoșel – à ce moment-là rédacteur au journal *Românul* d'Arad – tient particulièrement à souligner : « À Arad, les chefs du Parti National accueillirent avec grande joie la collaboration avec les social-démocrates, alors que M. Goldiș, qui avait rédigé le brouillon de la résolution d'Alba Iulia, admit les principes que le PSD voulait inscrire dans ladite résolution. »¹⁵

Directement impliqué dans les événements de novembre 1918 de Transylvanie, Enea Grapini, autre chef social-démocrate, notait que les jours du 19 à 22 et du 25 à 27 novembre, « le programme de l'Assemblée nationale et le projet de résolution furent discutés à la fois dans les réunions restreintes du Conseil d'Arad et dans des entretiens individuels ». Les chefs du CNRC seraient, selon Grapini, tombés d'accord sur les points suivants :

1. *L'union sera proclamée avec la Roumanie et non avec le Royaume roumain.*
2. *L'autonomie provisoire des territoires unis sera assurée jusqu'à la convocation de l'Assemblée Constituante, élue par vote universel, pour les deux sexes.*
3. *Les principes fondamentaux du nouvel État roumain : liberté nationale, culturelle, religieuse et d'utilisation de la langue maternelle, représentation proportionnelle dans les corps législatifs et le gouvernement du pays ; vote universel, direct, égal et secret pour les deux sexes ; liberté de la presse, d'association, de réunion et la libre propagation de toutes les pensées humaines ; réforme agraire radicale ; droits et avantages pour les ouvriers de l'industrie égaux avec ceux légiférés dans les pays les plus avancés.*
4. *La constitution de*

*la communauté des nations libres. 5. L'élection du Grand Conseil National, en vue de la représentation des intérêts de la nation roumaine de Transylvanie, Hongrie et Banat.*¹⁶

Enea Grapini précisait aussi que le soir du 30 novembre, à Alba Iulia, « le projet de résolution élaboré à Arad fut examiné dans une réunion orageuse, alors que la résolution qui devait être soumise au vote de l'Assemblée Nationale fut rédigée la même nuit, dans une réunion restreinte ».¹⁷

Un autre mémorialiste, Tiron Albani, soutenait en 1938, sans donner des détails, que lors de la conférence préalable d'Alba Iulia, du 30 novembre, Vasile Goldiș « présenta un projet de résolution qui servit de base pour les discussions sur les principes de l'union. Le projet antérieur fut critiqué par les nationalistes comme trop radical et par les socialistes comme trop rétrograde ».¹⁸

Roman Ciorogariu soutient à son tour qu'après la convocation de l'assemblée d'Alba Iulia, un groupe restreint réuni à Arad élaborait le projet de résolution qui devait être soumis à l'approbation de l'assemblée. La forme finale de ce projet fut achevée dans la réunion du 28 novembre du CNRC.¹⁹

Les mémoires d'Alexandru Vaida-Voevod ne contiennent aucune référence à l'épisode de l'élaboration de la résolution d'union, ni aux discussions du 30 novembre 1918. Cependant Mihai Racovițan, s'appuyant sur les documents conservés aux Archives nationales de Sibiu, tient à préciser, dans sa monographie dédiée à l'activité d'Alexandru Vaida-Voevod, qu'une fois les pourparlers d'Arad entre les membres du CNRC et Oszkár Jászi échoués, « Șt. Cicio-Pop, en tant que président, et Ghiță Crișan comme secrétaire, lancèrent l'invitation pour l'assemblée du 1^{er} décembre à Alba Iulia. Goldiș fut chargé de rédiger les décisions que nous avons établies d'un commun accord, afin de les soumettre à la Grande Assemblée nationale. »²⁰ Comme d'autres mémorialistes, Vaida soutient que les discussions du 30 novembre entre les nationaux et les social-démocrates au sujet de la rédaction de la résolution avaient été extrêmement tendues, les négociations se prolongeant jusque très tard dans la nuit. Il souligne l'intransigeance dont les social-démocrates avaient fait preuve sur des questions telles l'autonomie administrative de la Transylvanie, la réforme agraire ou les droits des ouvriers. Le chef national fait en plus une mention qui nous paraît de grand intérêt : « L'exemplaire des décisions, avec les propositions de modification que Goldiș, Maniu et moi avons annotées au crayon, est à retrouver parmi mes papiers, dans la couverture où j'ai mis aussi l'exemplaire du sténogramme originel de la déclaration et du discours que j'avais prononcé le 18 octobre 1918. »²¹ Quelle a été l'histoire de ce document, qui sont les personnes qui l'ont vu, ce sont des questions qui n'ont pas encore été élucidées. Il résulte donc, d'après les relations de ces mémorialistes, que les membres du CNRC sont

venus d'Arad à Alba Iulia avec un projet de résolution. Silviu Dragomir, qui ne fut pas directement impliqué dans les actions politico-nationales d'Arad, a une autre opinion. Dans son ouvrage *Un sfert de veac de la Unirea Transilvaniei* (Un quart de siècle depuis l'union de la Transylvanie), il fait des affirmations tranchantes, soutenant que le projet de résolution devant être soumis à l'approbation de l'assemblée nationale fut discuté le 30 novembre à Alba Iulia. Ce projet, rédigé par Goldiș, fut imprimé et distribué à tous ceux qui y étaient présents ! Il contenait, « dans ses huit points, la résolution d'union avec le Royaume roumain ainsi qu'une série de principes, jugés fondamentaux pour l'élaboration du nouveau statut. Il avait, à ce qu'on dit, été discuté préalablement à Arad, dans les réunions du Conseil national, et rédigé sous l'influence des social-démocrates roumains. Comme rien ne le prouve, on doit le prendre pour l'œuvre personnelle de Goldiș. Il est possible que le chef transylvain se soit consulté avec Cicio-Pop et Ioan Suci, qui partageaient les mêmes principes et s'étaient entièrement identifiés au contenu du projet. Nous, ceux de Sibiu, avons appris une semaine auparavant la manière dont le Conseil voulait proposer la proclamation de l'unité nationale ». ²² Selon Dragomir, le projet de résolution de Goldiș « exprimait sous plusieurs aspects la conviction personnelle de l'auteur, mais il reflète généralement un état d'esprit et une mentalité politique » spécifique de la génération de l'Union. ²³

Très intéressantes et directement liées au document que nous présentons ci-dessous sont les déclarations que Ion Flueraș fit le 18 janvier 1929 devant l'Assemblée des Députés : « Nous fûmes les tenants fermes de la résolution d'Alba Iulia. Plus encore, je peux affirmer ici, et même le prouver au besoin (avec le manuscrit de M. Goldiș, écrit en présence du M. Cicio-Pop), que les revendications du Parti Social-Démocrate furent inscrites dans le projet de résolution par la modeste personne qui vous parle, comme condition que notre lutte se poursuivra, peu importe les événements que nous devons affronter. » ²⁴ Au-delà de l'exagération évidente du chef social-démocrate, nous pensons qu'il faisait référence au document présenté ci-dessous.

Les données que nous venons de présenter révèlent donc que les membres du CNRC avaient déjà discuté, avant de se rendre à Alba Iulia, les conditions de l'union, rédigeant même un projet de résolution. C'est un fait qui souligne les nombreuses hésitations de l'élite politique non pas en ce qui concerne l'union proprement dite, mais plutôt la manière de la réaliser et, en particulier, la période de l'après-union, ainsi que la nécessité d'établir les principes sur lesquels elle devait se fonder. Fruit de discussions interminables au sein du CNRC, la *Déclaration* contient des stipulations très radicales, qui trahissent l'influence des social-démocrates (voir, par exemple, les prévisions concernant le statut de la classe ouvrière, la socialisation des moyens de production, l'entière liberté des

social-démocrates de diffuser leurs idées). Après la réunion du 30 novembre, les social-démocrates et les nationaux en arrivèrent à un compromis, de sorte que la résolution d'union finit par être rédigée dans des termes partiellement différents, renonçant aux points très radicaux.



Notes

1. Tiron Albani, *Memorii. Din contribuția clasei muncitoare la desăvârșirea statului național român unitar. 1 Decembrie 1918*, Bucarest, Ed. Științifică, 1969, p. 71-72 ; Nicolae Jurca, *Istoria social-democrației din România*, Bucarest, Ed. Științifică, 1994, p. 93.
2. Albani, *Memorii*, p. 72 ; Enea Grapini, « Calendarul evenimentelor premergătoare și revoluția din 1918 din Austro-Ungaria », in Florea Grapini, *Enea Grapini și Ziua cea Mare*, Bucarest, Fundația « Constantin-Titel Petrescu », 1999, p. 134.
3. Alexandru Roz, *Aradul – Cetatea Marii Uniri*, Timișoara, Mirton, 1993, p. 58 ; Mircea Mușat et Ion Ardeleanu, *De la statul geto-dac la statul român unitar*, Bucarest, Ed. Științifică și Enciclopedică, 1983, p. 628 ; Augustin Deac, *Contribuția clasei muncitoare la făurirea statului național unitar român*, Bucarest, Ed. Politică, 1986, p. 112.
4. *Românul*, VII, n° 15, 14/27 novembre 1918 ; Ion Clopoșel, *Frământările unui an – 1918*, Sibiu, Biroul de Imprimare « Cosânzeana », 1919, p. 64.
5. *Românul*, VII, n° 16, 15/28 novembre 1918.
6. Ion Clopoșel, *Revoluția din 1918 și unirea Ardealului cu România*, Cluj, Ed. Revistei « Societatea de Măine », 1926, p. 111.
7. Pour plus de détails, voir : Miron Constantinescu et Ștefan Pascu (coord.), *Desăvârșirea unificării statului național român. Unirea Transilvaniei cu Vechea Românie*, Bucarest, Ed. Academiei, 1968, p. 400-405 ; Ștefan Pascu, *Făurirea statului național unitar român*, vol. II, Bucarest, Ed. Academiei, 1983, p. 174-180 ; Clopoșel, *Revoluția din 1918*, p. 111-118 ; Roz, p. 203-205 ; Silviu Dragomir, *Un sfert de veac de la Unirea Transilvaniei*, Sibiu, Ed. Astei, 1943, p. 25-26.
8. Eugen Hulea, « Alba Iulia în zilele Marii Uniri din 1918 », *Apulum* (Alba Iulia), XVI, 1978, p. 457.
9. Clopoșel, *Revoluția din 1918*, p. 111-113 ; Sever Stoica, *Iuliu Maniu*, Cluj, Institut de Arte Grafice Tipografia Mayer, 1932, p. 139-143.
10. Sorin Radu, *Ion Flueraș (1882-1953). Social-democrație și sindicalism*, Bucarest, Nemira, 2007.
11. Nous remercions M. Valer Moga, maître de conférences à l'Université 1^{er} Décembre 1918 pour le soutien qu'il nous a apporté.
12. Clopoșel, *Frământările unui an – 1918*, p. 61-64.
13. Clopoșel, *Revoluția din 1918*, p. 111-113. Ion Clopoșel s'est servi des notes sténographiques rédigées par Vasile Vlaicu le jour du 30 novembre 1918. Z. Sandu (N. Regman) soutient à son tour que Vasile Vlaicu avait été embauché par le journal *Românul* pour sténographier les discussions du 30 novembre 1918 (*Măreța Adunare*

de la Alba Iulia unde s-a hotărât unirea Ardealului cu România mamă, Săliște-Sibiu, Ed. Librăria Săteanului, s.a., p. 18). Cette affirmation sera reprise en 1930 par George Bogdan-Duică, qui publia dans la gazette *Națiunea* (La Nation) de Cluj une série d'articles sous le titre *Înțelepții de la Alba-Iulia. Notele stenografice* (voir le n° 18 du 24 janvier 1930).

14. *Ibid.*, p. 112.
15. *Monitorul Oficial*, III^e partie. Débats de l'Assemblée des Députés (désormais *DAD*), n° 19, 15 février 1929, séance du 26 janvier 1929, p. 570.
16. Enea Grapini, « Calendarul », p. 134-135.
17. *Ibid.*, p. 136.
18. Tiron Albani, *Douăzeci de ani de la Unire. Monografie comemorativă a Unirii*, vol. I, *Cum s-a făcut Unirea*, Oradea, Institutul de Arte Grafice « Grafica », 1938, p. 227.
19. Roman Ciorogariu, *Zile trăite*, Oradea, Tipografia Diecezană, 1920, p. 172.
20. *Apud* Mihai Racovițan, *Alexandru Vaida-Voevod între Memorand și Trianon (1892-1920)*, II^e édition, Sibiu, Tipotrib, 2000, p. 142-143.
21. *Ibid.*, p. 143.
22. Dragomir, p. 25.
23. *Ibid.*
24. Ion Flueraș, *Discurs la Mesaj rostit în Cameră în ziua de 18 ianuarie 1929*, Bucarest, Ed. Partidului Social-Democrat, s.a., p. 10 ; *DAD*, séance du 18 janvier 1929, n° 13 du 6 février 1929, p. 450. Ce qui est bizarre, c'est que, trois années plus tard, Ion Flueraș, dans ses « Amintiri din tinerețe și din revoluție » (Souvenirs de la jeunesse et de la révolution) (*Mișcarea socială*, II, juillet-septembre, n° 10-12, 1932, p. 1276-1283) ne mentionne pas l'existence d'un tel projet avant l'arrivée des membres du CNRC à Alba Iulia : « L'assemblée d'Alba Iulia eut lieu le 1^{er} décembre. Deux jours auparavant [sic! – il s'agit en fait du 30 novembre] s'était réuni le Conseil national afin de rédiger les résolutions. Ce fut une séance historique. J'y ai assisté à côté de Mihaș, comme représentants de notre parti. Les discussions se prolongèrent tard dans la nuit, dans une atmosphère tendue, marquée de menaces et de violences de langage. »

Abstract

An Inedited Version of the Union Resolution of Alba Iulia

The present study is devoted to an inedited document, a draft of the Resolution concerning the Union between Transylvania and Romania, discussed and drawn up, in our opinion, prior to the arrival in Alba Iulia of the members of the Central Romanian National Council, which took place on 30 November 1918. Based on the memoirs of some participants, some reputed researchers have mentioned the existence of a draft Resolution drawn up by Vasile Goldiș prior to the arrival of the CNRC members in Alba Iulia. The draft was based on the discussions that had taken place between the leaders of the National Party and of the Social Democratic Party, on November 15–30.

Keywords

Union Resolution (1918), Vasile Goldiș, Central Romanian National Council

Declarațiune

Comitetul central național român din rând pentru ca să, ca Adunarea Națională ar proclama unirea cu România a teritoriilor locuite de Români din Ungaria și Ardeal, în propunere ca tot atunci Adunarea Națională să emită următoarele:

1. Până la nivelarea socială și politică desăvârșită între aceluși teritoriu și România, teritoriile locuite de Români ale Ungariei și Transilvaniei vor avea o autonomie proprie, în care se vor asigura și legiferarea următoarelor:

a) libera dezvoltare națională autonomă a tuturor popoarelor neromâne, - b.) deplina libertate autonomă a tuturor confesiunilor, - c.) sefrașul universal, direct, secret, pe comune, obligatoriu pentru ambele sexe cu ^{limită de 20-24 ani;} reprezentanță proporțională a minorităților, - d.) pentru agricultori asigurarea scutului cauzat de pământ (minimumul în vedere cabestrat), pe care să se poată lua decizia cu familia sa, - e.) pentru minorități aceleași condițiuni de viață și de tratament, de care se bucură în țările cele mai avansate la din Apus (prețul muncii, timpul, asigurare pentru caz de boală și la bătrânețe), - f.) desăvârșită libertate de presă, de întreprindere și de propunere; - g.) consiliul național nu este contrar socializării mijloacelor de producție și modului de evaluare.

2. Consiliul național român nu admite desbateri formale de stat sau ședințe publice, dar o admite în conferințe prealabile, iar pentru ședințe publice admite declarația, în social-democrație și rezervă desăvârșită libertate la propunerea ideilor, care cauză programul social-democratic

fieri

Consiliul național român
pentru proclama
Anatole Ciobăcescu

Déclaration

Le Conseil central national roumain d'Arad, au cas où l'Assemblée Nationale proclamerait l'union des territoires de Hongrie et Transylvanie habités par des Roumains à la Roumanie, proposerait à l'Assemblée Nationale d'énoncer les suivants :

1. Jusqu'au nivellement social et politique complet entre ces territoires et la Roumanie, les territoires de Hongrie et de Transylvanie habités par des Roumains auront leur propre autonomie, qui assurera et légifèrera les suivants :

a.) le libre développement national autonome de tous les peuples non-roumains , – b.) l'entière liberté autonome de toutes les confessions, – c.) le suffrage universel, direct, secret par communes, obligatoire pour les deux sexes avec la représentation proportionnelle des minorités à l'âge de 20-24 ans, – d.) une quantité de terre assurée à l'agriculteur (de minimum 10 arpents cadastraux) qu'il puisse travailler avec sa famille, – e.) des conditions de vie et de traitement à la classe ouvrière égales avec celles des pays les plus avancés de l'Occident (prix du travail, temps, assurance en cas de maladie et de vieillesse), – f.) l'entière liberté de la presse, des réunions et de la propagande, – g.) le Conseil national ne s'oppose pas à la socialisation progressive des moyens de production.

2. Le Conseil national roumain n'admet pas que la forme de l'État soit débattue en séance publique, mais il l'admet en conférence préalable, alors que pour la séance publique il admet la déclaration que les social-démocrates se réservent l'entière liberté de propager leurs idées, qui constituent le programme de la social-démocratie.

Le Conseil national roumain
Pour le président
Vasile Goldiș